

Réunion du Conseil Municipal

Du 6 juin 2016 à 21 heures

L'an deux mille seize et le six juin à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents: Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance: Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Agence postale : renouvellement du contrat pour l'accueil
- Gestion du camping : emploi saisonnier
- Camping : location au mois
- Salle polyvalente : tarifs pour les associations
- Restauration façade Nord du logement du Presbytère : choix de l'entreprise
- Retenue de Grandval : avis sur l'ouverture d'une hydro-surface
- Taxe sur les surfaces commerciales(TASCOM)
- Forêt : projet de création de pistes d'exploitation en forêt de Magnac
- Section de la Bastide : communalisation
- Dénomination des voies publiques : validation
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 12 avril 2016.

➤ Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le maire fait savoir qu'afin de palier à un manque de trésorerie ponctuel, il serait souhaitable de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie.

Il présente les propositions financières faites par le crédit agricole et la caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50 000 €.

- Crédit Agricole
 - Taux : 1.238 %
 - Frais de dossier : 100 €
- Caisse d'Épargne
 - Taux fixe : 1.49 %
 - Frais de dossier : 100 €

Le maire demande au conseil municipal :

- *de l'autoriser à mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie*
- *de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera ouverte la ligne de trésorerie*
- *de l'autoriser à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.*

Le Conseil Municipal :

- **Décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France la mise en place d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :**
- ✓ **Montant : 50 000 €**
- ✓ **Durée : 12 mois**
- ✓ **Taux de référence : EURIBOR 3 mois + Marge de 1.50 %**
- ✓ **Frais de dossier : 0.20% soit 100 €**
- **Autorise M. le Maire à signer le contrat.**

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Agence postale : renouvellement du contrat pour l'accueil**

Par délibération du 1^{er} juin 2013, un poste d'agent contractuel pour l'accueil à l'agence postale a été créé en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Conformément à cette délibération, un agent non titulaire a été recruté, dans le cadre d'un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2013. Ce contrat arrive à échéance au 1^{er} juillet 2016.

Le maire propose de renouveler le poste et de recruter un agent contractuel affecté à l'agence postale communale pour des tâches administratives à l'indice brut 340, indice majoré 321 à raison de 12 heures 30 hebdomadaires, contrat à durée déterminée de 3 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le maire à renouveler ce contrat et à signer tout acte relatif à ce renouvellement.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Gestion du camping : emploi saisonnier**

Le maire fait savoir qu'en raison de l'ouverture du camping municipal, il y aurait lieu de trouver une solution pour sa gestion.

Il demande au conseil municipal :

- *de l'autoriser à créer un emploi saisonnier pour cette période*
- *de préciser la durée hebdomadaire de l'emploi*
- *de décider de la rémunération*
- *de l'habiliter à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi*

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe, du 1^{er} juillet au 31 août 2016.**
- **Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4 heures 30**
- **Décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Majoré 321**
- **Habilite le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi**

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Camping : location au mois

Le maire fait part au conseil qu'il a reçu une demande de location pour un emplacement au camping pour une durée de 4 mois.

Il fait savoir qu'à ce jour il n'existe pas de tarif au mois pour le camping et qu'il y aurait lieu d'en fixer un.

Le maire demande au conseil de valider cette location et d'en fixer le prix.

Le conseil municipal valide cette location et fixe le montant de la location au mois à la somme forfaitaire de 120 €.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Salle polyvalente : tarifs pour les associations

Le maire fait savoir qu'il serait souhaitable de fixer un tarif pour la location de la salle des fêtes aux associations extérieures à la commune.

Le conseil décide de ne pas fixer de 3^{ème} tarif et d'appliquer aux associations extérieures à la commune le même prix qu'aux personnes extérieures à la commune.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Restauration façade Nord du logement du Presbytère : choix de l'entreprise

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation d'entreprises concernant les travaux de ravalement de la façade Nord et de la reprise du soubassement du presbytère.

Il demande au conseil de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Le conseil municipal :

- ***décide de retenir l'offre de la SARL CHALMETON de Chaudes-Aigues, pour un montant total de 14 833.20 € HT.***
- ***Autorise le maire à signer la lettre de commande à l'entreprise CHALMETON.***

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Retenue de Grandval : avis sur l'ouverture d'une hydro-surface

Le maire informe le conseil que M. HERMABESSIERE, pilote instructeur à la base de Biscarosse souhaiterait mettre en place une activité hydroavion sur la retenue de Garabit - Grandval.

Il est donc nécessaire avant tout que la retenue de Garabit - Grandval soit reconnue comme une hydro-surface et dans le cadre de l'avancement de son dossier, il lui faut obtenir l'accord des communes concernées.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal approuve la création d'une hydro-surface sur la retenue de Garabit-Grandval.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Taxe sur les surfaces commerciales(TASCOM)

Le maire fait savoir que lors du conseil communautaire du 6/04/2016 il a été évoqué la démarche à mener par les communes concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Elle n'a aucun impact pour les communes puisqu'aucune ne dispose d'un établissement qui serait assujetti à cette taxe.

Pour autant la délibération est proposée en vue de préparer le regroupement des communautés l'an prochain et d'éviter dans 2 ans, que le taux de cette taxe ne retombe à 1 puisque la loi actuelle prévoit qu'en cas de fusion, le taux retenu en année n + 2 soit celui du territoire dont le taux était le plus bas. Autrement dit, le risque est que ce taux ne retombe à 1 et donc que le produit fiscal des nouvelles intercommunalités ne soit pénalisé.

Le maire propose au conseil de prendre cette délibération et de fixer le taux multiplicateur à 1.05.

Le conseil décide de fixer le coefficient multiplicateur à 1.05.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Forêt : projet de création de pistes d'exploitation en forêt de Magnac

Présentation du projet pour la création de pistes d'exploitation en forêt de Magnac élaboré par les services de l'ONF ;

Le maire demande au conseil de faire connaître son avis sur ce projet.

Le conseil décide d'abandonner ce projet.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Section de la Bastide : communalisation

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les possibilités et modalités de transfert des biens de sections à la commune.

Il fait savoir qu'il n'existe plus de membres dans la section de la Bastide et que dans ce cas le transfert total à la commune est possible (Article L.2411-12-1)

Il propose au Conseil cette démarche.

Le conseil décide de communaliser les biens de la section de la Bastide

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Dénomination des voies publiques : validation

Présentation du projet de dénomination des voies publiques établi par la poste.

Le maire demande au conseil de valider le nom des voies.

Le conseil valide le nom des voies.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT